

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Gérald Frigon (116)

Il semble opportun, alors qu'une nouvelle équipe se met en place pour l'édition du bulletin trimestriel, de rappeler la somme de travail qu'implique une publication régulière.

- Les articles de base, qu'ils soient de nature historique ou généalogique, demandent des heures de recherche en bibliothèque et de travail à l'ordinateur.
- Les rubriques (nouvelles, naissances, décès ...) sont le fruit d'une consultation quotidienne de plusieurs journaux.
- Les articles portant sur l'actualité ou sur des événements particuliers chez les Frigon nécessitent un bon réseau et bien des heures de communication. Le soutien des membres de l'association pour identifier un fait particulier touchant un Frigon, (promotion, élection comme maire, obtention d'un doctorat, réalisation importante...) est essentiel à la rédaction de ces articles.
- La publication du bulletin exige de l'équipe d'édition une excellente coordination pour colliger le matériel à publier, monter chacune des pages, assurer la qualité des

textes et des photos.

- L'équipe de traduction (du français à l'anglais et vice versa) doit respecter l'esprit du texte et souvent travailler sous pression tout en maintenant la qualité de la langue.
- L'équipe de distribution doit, à chacun des bulletins, s'assurer que la liste des membres est conforme, faire les changements d'adresses et parfois inclure soit la carte de membre ou un avis particulier.

En un mot, la publication d'un bulletin demande une somme importante de travail et une coordination à chaque instant.

Nous tenons à féliciter et à remercier de nouveau Raymond (1) et son équipe pour cette tâche accomplie avec brio au cours des 6 dernières années. Nous souhaitons à la nouvelle équipe le meilleur des succès.

### LA NOUVELLE ÉQUIPE DU BULLETIN

Une équipe de collaborateurs et de collaboratrices

#### *À la rédaction et à l'édition*

Jean-René Frigon (11)  
et Cécile Brunelle (181), collaboratrice

#### *À l'écriture des articles et des chroniques*

Claudette Chevrette Naud (126)  
Georges E. Frigon (93)  
Gérald Frigon (116)  
Lucie Frigon Caron (56)  
Odette Frigon (52)  
Pierre Frigon (4)  
Raymond Frigon (1)  
Robert Frigon (2)  
et tous les membres

#### *À la qualité de la rédaction et de la révision linguistique*

Lucie Frigon Caron (56)  
Pierre Frigon (4)

#### *À la traduction anglaise du bulletin*

Claudette Chevrette Naud (126) avec la collaboration de  
Lucie Frigon Caron (56) et de  
Raymond Frigon (1)

#### *À l'expédition et à la publicité*

Claudette Frigon Giesinger (89)  
Pierre Frigon (4)

Pierre Frigon (4)

Des actes notariés originaux !

Louise Frigon (83) est secrétaire de la Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade. En faisant l'inventaire des dossiers de la Société, elle en a découvert plusieurs contenant de l'information généalogique sur les pionniers Frigon.

L'un des dossiers contient quatre documents notariés d'origine. L'un de ceux-ci s'intitule : « *greffe du contrat de mariage entre mathurin rivard et jeanne frigon environ le 18<sup>e</sup> fébvrier* ».

Cette copie a été notée au registre de Trois-Rivières 2 juin 1710 par le greffier Pottier. Cette copie est en parfait état et d'une écriture impeccable de la main même de François Trotain dit Saint-Sürin, notaire à Trois-Rivières entre 1687 et 1732.

La version originale est disponible aux Archives nationales et s'intitule : « *contrat de mariage entre le S<sup>r</sup> mathurin rivard feuilleverte et Jeanne frigon en 1710 le 18<sup>e</sup> febvrier* ». La transcription est en cours et sera bientôt disponible à l'association.

Le deuxième document est une lettre de Jean-François Frigon et de Gertrude Perro signée devant témoins donnant à Antoine Frigon, leur fils, les pleins pouvoirs de faire insinuer (enregistrer) leur contrat de mariage au greffe de Trois-Rivières. Malheureusement, le document ne porte aucune date. La transcription est disponible.

Le troisième est un acte notarié de Louis Pillard, (*notaire du roy* à Trois-Rivières entre 1736 et 1767) intitulé « *Abandon par catherine frigon ad vi en date du 15<sup>e</sup> octobre 1764* ».

Le quatrième est une copie du troisième portant la signature du notaire Pillard. Il porte le titre : « *Transport et abandon par catherine frigon a sa sœur Marie josephte frigon le 15<sup>e</sup> octobre 1764* ». Cette copie n'est pas de la main du notaire. Est-ce que cela signifie qu'il avait un ou une copiste pour écrire les doubles de ses actes notariés? La transcription de ce texte est en cours.

À suivre...

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC.

Secrétariat de l'association: 304-2390, rue Henriette Céré, Saint-Hubert, QC J3Y 9B6  
(450) 678-9515    pfrigon@videotron.ca

#### Exécutif

Président et trésorier: Gérald Frigon, Laval, Québec  
Vice-président: Robert Frigon, Charny, Québec  
Secrétaire: Pierre Frigon, Saint-Hubert, Québec  
Président-fondateur: Raymond Frigon, Ottawa, Ontario

frigon.gerald@videotron.ca  
gerarzuk@sympatico.ca  
pfrigon@videotron.ca  
rayfrigon@aol.com

#### Administrateurs

Cécile Brunelle, Trois-Rivières-Ouest  
Claudette Chevrette-Naud, Brigham  
Claudette Frigon-Giesinger, Longueuil  
Cyrille Frigon, Louiseville  
Daniel Frigon, Champlain  
Georges E. Frigon, Lac-des-Six

Jean-René Frigon, Trois-Rivières-Ouest  
Louise Frigon, Ste-Anne-de-la-Pérade  
René-J. Frigon, Trois-Rivières  
Roger Frigon, Rimouski  
Thérèse Frigon, Montréal